

**LE JOUR, 1949
13 OCTOBRE 1949**

CE VIEUX PEUPLE DE MARCHANDS

Du rapport d'un Conseil d'administration éclairé, à une Assemblée générale tenue il n'y a pas longtemps (pour être précis celle de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie) extrayons pour un commentaire opportun le passage que voici :

“Quant au Liban, malgré ses propres difficultés – guerre palestinienne, immigration, arrêt partiel de ses échanges avec la Syrie – il a pu traverser cette longue période de confusion sans trop grands dommages. Ce vieux peuple de marchands a conçu d’instinct que, pour maintenir son niveau de vie relativement élevé, il n’était que d’élargir sa position privilégiée de plaque tournante des échanges par d’exceptionnelles facilités douanières, fiscales et cambiaires propres à lui permettre de drainer capitaux et marchandises”.

Les facilités douanières et fiscales, les plus profanes, comprennent ce qu’elles sont et ce qu’elles peuvent être ; quant aux facilités “cambiaires” elles ont rapport aux changes, c’est-à-dire aux opérations ayant pour objet les diverses formes de la monnaie et du lingot précieux ; les affaires ont leur vocabulaire qui attend parfois longtemps que le lexique le consacre.

Le vieux peuple de marchands que nous sommes a toujours su faire son métier et gagner sa vie au milieu de difficultés extrêmes ; en ce moment et depuis peu, il se pourrait qu’il ne fût pas aussi bien inspiré et servi par son instinct. Car nous voici en train de déroger par des contraintes au moins prématurées à de sages habitudes. Et il se pourrait aussi que cela nous entraînaît sur un terrain où se poseraient pour nous rapidement des questions de vie et de mort.

Sans raison suffisante nous avons substitué un peu tôt la fantaisie à la règle et l’appréciation individuelle à la stabilité ; et pour corriger l’effet de certains artifices nous nous sommes aventurés sur un chemin semé d’écueils.

Nous voyons par exemple qu’on envisage comme un correctif de multiplier dans le domaine des douanes, les droits spécifiques **qui ne tiennent plus compte de la valeur d’une marchandise mais seulement de sa nature**, et que le régime des changes et la fiscalité prennent insensiblement, sous couleur de liberté et de progrès, un caractère précaire ou agressif.

Mais un régime d’expédients, chez nous, ne remplacera jamais la doctrine et l’expérience. En économie politique comme en politique tout court, le Liban ne remplira son rôle et sa fonction qu’en recherchant en tout la stabilité dans la liberté.

Nous ferons donc des réserves sur la tendance qui prévaut depuis peu et qui préconise paradoxalement une fausse liberté dans le désordre.

Les libertés qui sont notre vie même, c'est dans l'ordre que nous les voulons, dans la sécurité des affaires et des entreprises ; et non point dans les systèmes illusoires qui nous éloigneront toujours de notre destin. "Ce vieux peule de marchands" ne se laisse pas prendre au mirage.